

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 864

présenté par
M. Moreau

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 38, substituer aux mots:

« en particulier »

le mot:

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique d'installation et de transmission en agriculture doit promouvoir la diversité des systèmes de production, sans privilégier les systèmes jugés « performants » au niveau environnemental. A défaut, c'est une agriculture à deux vitesses qui va se profiler avec au final, un affaiblissement de la production française dans son ensemble.